**Mme PANNIER-RUNACHER**

**Ministre de la Transition énergétique**

Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75700 Paris 07 SP

secretariat.pannier-runacher@climat-energie.gouv.fr

**L’action syndicale n’est pas un crime. Cessez la répression.**

Madame La Ministre, chère Madame Pannier-Runacher

Nous avons été informés que le gouvernement français poursuit des dirigeants et des militants de notre organisation affiliée, la CGT-FNME, pour avoir organisé et participé à des manifestations syndicales contre la réforme du système des retraites français. Nous condamnons fermement ces poursuites et maintenons que l'action syndicale n'est pas un crime. Nous considérons que ces poursuites sont motivées par des considérations politiques en vue de réprimer l'opposition des syndicats contre la politique gouvernementale. Nous vous demandons de mettre fin immédiatement à ces actions et d’abandonner les poursuites engagées contre nos collègues syndicalistes.

Le 6 septembre, Sébastien Menesplier, Secrétaire général de la CGT-FNME et membre du bureau confédéral de la CGT, est convoqué à la gendarmerie de Montmorency pour des faits en lien avec les contestations des travailleurs des secteurs de l’électricité et du gaz contre la destruction du système des retraites en France. Ces contestations étaient soutenues par un front syndical et un large groupe d’autres organisations de la société française. Des représentants de EPSU et d’industriAll Europe ont également participé la manifestation organisée le 1er mai, à Paris.

Bien qu'il y ait eu plusieurs tentatives de poursuites judiciaires contre des militants syndicaux, c'est la première fois que l'État français s'en prend à des dirigeants du mouvement syndical et, en particulier, d'un syndicat dont les membres ont organisé des actions largement soutenues par les travailleurs des secteurs de l'électricité et du gaz. À ce titre, ils ont été l'un des fers de lance des manifestations pour la défense des retraites des travailleurs.

La campagne contre la réforme des retraites fait suite à une série d’autres initiatives fortes et couronnées de succès menées par la CGT-FNME pour s'opposer à la privatisation d'EDF et au projet de restructuration Hercule et pour exiger une augmentation de salaire décente pour les travailleurs du secteur. Nous considérons que les actions de votre gouvernement sont une revanche contre un syndicat puissant, qu'elles criminalisent l'activité syndicale et qu'elles sont un avertissement pour pousser les autres syndicats à faire marche arrière. C'est totalement inacceptable, et nous soutiendrons pleinement la CGT-FNME et les autres syndicats dans leur juste défense des droits syndicaux et dans leur lutte contre la répression syndicale.

Nous sommes très préoccupés non seulement par les actions de votre gouvernement visant les groupes de défense de l'environnement et des droits humains qui ont critiqué les politiques gouvernementales mais également par la loi Kasbarian-Bergé qui vise à empêcher les occupations de lieux de travail et qui pourrait également permettre l'utilisation de la force pour empêcher les piquets de grève. Nous rappelons au gouvernement français ses obligations en vertu du droit européen et international, telles que définies dans la Convention européenne des droits de l'homme et les différentes conventions de l'OIT.

Dans l’attente de votre réponse confirmant la fin de la persécution des leaders et militants syndicaux, nous soutiendrons nos collègues français et défendrons leurs droits syndicaux qui sont les droits syndicaux de tous les travailleurs.

Nous vous prions d’agréer, Madame la Ministre, nos salutations distinguées.